

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 10 décembre 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe était également présente.

**2018-12-07**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2018-12-08**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018**

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

**2018-12-09**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Un groupe de citoyen demande au conseil municipal de prendre connaissance de la Déclaration citoyenne d'urgence climatique (duc) et de se pencher sur les actions locales qui pourraient être prise en matière de protection de l'environnement. Le conseil municipal a donc pris acte de dépôt du document.

**2018-12-10**

### **Adoption du règlement 257 modifiant le règlement 210 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Alban.**

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le règlement 257 modifiant le règlement 210 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Alban soit adopté tel que déposé.

2018-12-11

**Adoption du règlement 258 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2019.**

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que le règlement 258 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2019 soit adopté tel que déposé.

2018-12-12

**Adoption des dates des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 :

- Lundi 14 janvier 2019
- Lundi 11 février 2019
- Lundi 11 mars 2019
- Lundi 8 avril 2019
- Lundi 13 mai 2019
- Lundi 10 juin 2019
- Lundi 8 juillet 2019
- Lundi 12 août 2019
- Lundi 9 septembre 2019
- Lundi 7 octobre 2019 (1<sup>er</sup> lundi)
- Lundi 11 novembre 2019
- Lundi 9 décembre 2019

2018-12-13

**Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)**

Considérant que la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

Considérant que les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d'intervenants de plusieurs municipalités de la région et d'organismes partenaires impliqués;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole recommandé par le comité de sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf.

2018-12-14

**Autorisation de signature – Entente inter municipale relative à la la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf;**

Considérant que la MRC de Portneuf, en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu, a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

Considérant que la mise en oeuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

Considérant que la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge)ciblées et recommandées par le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf pour fournir les services de la présente entente ;

Considérant que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant qu'un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités parties à l'entente;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, à la Municipalité de Saint-Casimir et à la Ville de Pont-Rouge le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Saint-Alban autorise M. Deny Lépine, maire, à signer l'entente inter municipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en œuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de Saint-Alban accepte les engagements liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020;

2018-12-15

**Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration**

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban approuve les dépenses au montant de 21 339.06 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

- 2018-12-16**      **Autorisation de signature – Contrats de travail des employés municipaux**
- Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :
- Que M. Deny Lépine, maire, soit autorisé à signer les contrats de travail des employés municipaux pour la période 2019-2022.
- 2018-12-17**      **Autorisation de signature – contrats de travail des pompiers volontaires**
- Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :
- Que M. Deny Lépine, maire, soit autorisé à signer les contrats de travail des pompiers volontaires pour la période 2019-2022.
- 2018-12-18**      **Service de sécurité incendie – Remplacement des bottes des pompiers volontaires**
- Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :
- Que soit retenue la proposition de la compagnie Aréo-Feu pour le remplacement des bottes des pompiers volontaires, selon leur soumission au montant de 7 199 \$+tx.
- 2018-12-19**      **Réfection de la toiture de l'immeuble sis au 241 rue Principale – Mandat à Rénovation Petit et Matte Inc.**
- Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :
- Que la Municipalité de Saint-Alban accorde à Rénovation Petit et Matte Inc., le mandat de réfection de la toiture du bureau municipal, sis au 241 rue Principale, le tout, selon leur soumission au montant de 14 850 \$ +tx.
- 2018-12-20**      **Présentation d'une contre-offre d'achat pour l'immeuble sis au 204 rue Principale**
- Considérant que la Municipalité a reçu une offre d'achat au montant de 25 000 \$ pour l'immeuble sis au 204 rue Principale;
- Considérant que le conseil municipal juge que cette offre est insuffisante;
- Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
Et unanimement résolu :
- Que le conseil municipal autorise M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, à présenter une contre-offre d'achat au montant de 50 000 \$.
- 2018-12-21**      **Demande d'appui à la MRC de Portneuf – Amélioration de la couverture médicale dans l'ouest de Portneuf.**
- Considérant que le comité pour la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf a débuté des représentations pour l'amélioration de la couverture médicale dans l'Ouest de Portneuf, autant au niveau de l'urgence du CLSC de Saint-Marc-des-Carières qu'au niveau des cliniques de médecine familiale;

Considérant que l'urgence du CLSC de Saint-Marc-des-Carières a fait l'objet de découverte médicale en août et en septembre 2018 et qu'il est fort probable que cette situation se reproduise depuis le retrait du programme de dépannage provincial;

Considérant qu'il y a déjà un manque de médecins dans les cliniques de médecine familiale de l'Ouest de Portneuf et qu'il est raisonnable de s'inquiéter des risques de diminution de la qualité de ce service essentiel pour la population;

Considérant que la clinique de médecine familiale de Saint-Ubalde souffre déjà de la présence uniquement à temps partiel de son médecin (1 journée et demi par semaine) et qu'un départ à la retraite et deux congés de maternités sont prévus en 2019 pour la clinique de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que le conseil municipal considère la situation urgente et préoccupante.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

que la municipalité de Saint-Alban demande le rétablissement du programme de dépannage provincial pour l'urgence du CLSC de Saint-Marc-des-Carières afin de pallier aux épisodes de découverte médicale;

QUE la municipalité de Saint-Alban demande la mise en place de mesures visant à assurer la présence suffisante de médecins dans les cliniques de médecine familiale de l'Ouest de Portneuf, de manière à assurer leur pérennité;

QUE la Municipalité de Saint-Alban demande l'appui de la MRC de Portneuf face à ces demandes;

QUE cette résolution soit envoyée à M. Michel Delamarre, directeur général du CIUSSS de la Capitale Nationale et à M. Vincent Caron, député de Portneuf.

#### **Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondances

#### **Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.**

En date du 10 décembre 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 317 347.16 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-12-22

#### **Comptes à payer.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
COUPONS CHEZ ALINE (CASQUETTES)	7748	68.96 \$
FONDATION MIRA INC.	7749	50.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE PORTNEUF	7750	50.00 \$
COMITE NOEL DU PAUVRE	7751	100.00 \$
MIREPI	7752	50.00 \$
MINISTRE REVENU QUEBEC	7753	93.64 \$

NAUD, GHISLAIN	7754	116.07 \$
GENERAL PATENTE	7755	436.91 \$
AREO-FEU	7756	806.01 \$
AUTOCAR PORTNEUF	7757	310.43 \$
CAPSA (TERRAIN RUE MATTE)	7758	7 077.29 \$
CLUB D'AGE D'OR (SAPIN DE NOEL)	7759	120.72 \$
CLUB ALTON	7760	183.96 \$
CONEX	7761	164.05 \$
DERY TÉLÉCOM	7762	48.87 \$
DISTRIBUTION EMCO LTEE	7763	112.20 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	7764	2 202.31 \$
EQUIP. BUREAU PORTNEUF	7765	652.73 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	7766	183.96 \$
EXTINCTEUR WT&FELS (CYLINDRES APP. RESPIR.)	7767	1 907.15 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	7768	143.15 \$
FEUILLET PAROISSAL ST-MARC	7769	315.00 \$
FQM (FORMATION ETIENNE)	7770	632.44 \$
MARTIAL GERMAIN	7771	350.00 \$
GROUPE LAFRENNIERE TRACTEURS	7772	111.41 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	7773	450.00 \$
HYDRO QUEBEC	7774	165.56 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7775	250.62 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7776	480.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7777	200.06 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE-LA-PERADE	7778	4 284.13 \$
LEFEBVRE, PHILIPPE	7779	735.84 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7780	652.14 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7781	191.44 \$
MARQUIS, CARMEN	7782	36.04 \$
MATERIAUX AUDET	7783	1 110.35 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	7784	295.41 \$
MEUNERIE DYNAMIX	7785	31.60 \$
9362-9178 QUEBEC INC.	7786	24 538.53 \$
MUTUELLE D'INCENDIE DE PORTNEUF	7787	100.00 \$
OUTILS-LOUE	7788	206.80 \$
PERRON, MARIO	7789	100.00 \$
YVON POULIN&ASSOCIES (VIEUX MOULIN)	7790	287.44 \$
PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN	7791	25 279.32 \$
PRO-METAL PLUS	7792	304.68 \$
ADT CANADA	7793	142.67 \$
REGIE REGIONALE	7794	3 583.02 \$
RENOVATION PETIT&MATTE	7795	172.45 \$
INFO PAGE	7796	189.98 \$
LE SERRURIER ST-MARC	7797	64.51 \$
SERVICES MATREC	7798	663.29 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES SSQ, ASSURANCE POMPIERS VOLONTAIRES	7799	195.46 \$
7800		1 074.00 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	7801	2 512.20 \$
VILLE DE DONNACONA	7802	140.00 \$
VOHL INC.	7803	6.33 \$
GENEST, MICHAEL	7804	800.00 \$
G.G. REFRIGERATION	7805	110.96 \$
PUBLICATION QUEBEC	7806	28.96 \$
PERRON, MARIO	7807	34.98 \$
JOBIN, KEVIN (DEPLAC. FORMATION POMPIER)	7808	178.08 \$
LEPINE, DENY	7809	167.56 \$
DAS, Fédéral		1 962.64 \$
DAS, Prov.		4 714.71 \$
TéluS		929.80 \$

Hydro Québec	5 344.39 \$
Visa	1 708.64 \$
Eko	704.73 \$
SALAIRE	16 845.69 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>118 262.27 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2018-12-23**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h30.

---

Deny Lépine  
Maire

---

Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »